

Mondonville

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

1ère Révision du PLU
approuvée par DCC du 11/04/2013

5 - Annexes

5B - Autres annexes

5B3 - Annexes sanitaires

- Déchets urbains

MAIRIE DE MONDONVILLE

aua/Toulouse aire urbaine

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
DIRECTION DÉCHETS ET MOYENS TECHNIQUES

ANNEXE SANITAIRE AU P.L.U.

COMMUNE DE MONDONVILLE

NOTICE DÉCHETS URBAINS

Toulouse, le 25 mai 2011

La compétence déchets ménagers et assimilés est exercée par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse pour le compte de la commune de Mondonville, ce depuis le 1er janvier 2009. Elle était auparavant exercée par le SIVOM de la Banlieue Ouest.

Le périmètre de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse comprend en 2011 les trente-sept communes suivantes :

AIGREFEUILLE, AUCAMVILLE, AUSSONNE, BALMA, BEAUPUY, BEAUZELLE, BLAGNAC, BRAX, BRUGUIÈRES, CASTELGINEST, COLOMIERS, CORNEBARRIEU, CUGNAUX, DREMIL-LAFAGE, FENOUILLET, FLOURENS, FONBEAUZARD, GAGNAC-SUR-GARONNE, GRATENTOUR, LAUNAGUET, LESPINASSE, L'UNION, MONDONVILLE, MONDOUZIL, MONS, MONTRABÉ, PIBRAC, PIN-BALMA, QUINT-FONSEGRIVES, SAINT-ALBAN, SAINT-JEAN, SAINT-JORY, SAINT-ORENS, SEILH, TOULOUSE, TOURNEFEUILLE, VILLENEUVE-TOLOSANE, soit une population d'environ 703 000 habitants.

Le service assuré en matière de déchets par la Communauté Urbaine sur la commune de Mondonville consiste en :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles en fréquence 2 fois par semaine, ainsi que :

- la collecte sélective des emballages et papiers à recycler :
  - le flux hors verre est collecté en en porte à porte (en fréquence 1),
  - et la collecte du verre se fait en apport volontaire,
- la collecte des déchets végétaux,
- la collecte des encombrants ménagers sur rendez-vous,
- la collecte du carton non ménager auprès de certains producteurs.

Depuis le 23 janvier 2009, la Communauté Urbaine adhère au Syndicat Mixte DECOSET[1] pour la compétence élimination. Le Syndicat Mixte DECOSET a pour objet :

1 - La réalisation et l'exploitation d'installations de traitement d'ordures ménagères
2 - La réalisation et l'exploitation d'un réseau de déchetteries (13 existantes en 2009)
3 - La réalisation et l'exploitation de postes de transfert (2 existants en 2009)
4 - La définition du ou des modes de collectes sélectives
5 - La prise en charge des produits de collecte sélective et l'écoulement.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine gère en direct :

- 5 déchetteries dont 1 à Blagnac, 1 à Cugnaux, et 3 à Toulouse
- 2 dépôts relais,
- 1 déchetterie professionnelle,
- 1 centre de tri pour les emballages et papiers à recycler collectés sur Toulouse,
- 1 centre de transfert,
- 1 unité de compostage, destinée à traiter l'ensemble des déchets végétaux générés par la ville de Toulouse (espaces verts et collectes en porte à porte auprès des usagers). Le site accueille également des déchets verts de Blagnac.

La Communauté Urbaine a été créée le 1er janvier 2009 avec la reprise notamment de la compétence déchets.

[1]DECOSET : Syndicat Mixte DEchetteries, COllectes, SElection, Traitements qui regroupe 158 communes (12 syndicats et communautés de communes, d'agglomération et urbaines)

Les ordures ménagères

La collecte se fait en bac à roulettes individuel ou de regroupement, les mardi et vendredi à partir de 19h.

La collecte des ordures ménagères de la Communauté Urbaine en 2009 a représenté 199 923 Tonnes[2], soit 307 Kg/an/hab (hors DIB[3]) incinérées, et 253 pour le périmètre de l'ex-SIVOM Ouest.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont déversées dans une fosse au Centre de Transfert de Colomiers puis elles sont chargées dans des camions gros porteurs qui les transportent à l'Unité de Valorisation Energétique ECONOTRE à Bessières depuis le 2 octobre 2000.

Au delà des collectes en porte à porte traditionnelle, la Communauté Urbaine ou les communes mettent à la disposition des usagers différents services complémentaires détaillés dans les paragraphes suivants.

➲ *Afin de permettre au service de ramassage de s'effectuer dans les meilleures conditions possibles et pour le plus grand confort des usagers, la Communauté Urbaine propose des prescriptions à annexer au P.L.U. concernant les accès et voiries (cf. document joint).*

Les emballages recyclables

L'apport volontaire

Des colonnes de récupération des emballages recyclables et des journaux - magazines ont été installées dans les différents quartiers, sur les parkings des grandes surfaces par exemple. Sur le périmètre de l'ancien SIVOM Ouest :

MATERIAU	Nombre d'équipements de collecte sur la commune	TONNAGE TOTAL Collecté sur le périmètre (ex-SIVOM Ouest)
✓ Le **verre**	✓ 4 colonnes	✓ 2 133 tonnes (soit 24 kg/habitant/an)
✓ Les **bouteilles et flacons en plastique**	✓ 4 colonnes	✓ 35 tonnes
✓ Les **papiers, cartons, journaux, magazines**	✓ 4 colonnes	✓ 255 tonnes

A côté de certains points de tri, des conteneurs de récupération de vêtements et de chaussures, gérés par des associations caritatives, ont été installés. Les vêtements en état sont redistribués, les autres sont recyclés (chiffons, industrie, papetière…).

La collecte sélective en porte à porte

Pour les foyers pavillonnaires : démarrée en 1997, la collecte est réalisée au moyen d'un bac roulant à couvercle bleu, pour les emballages en carton, tétra, métal, les flacons plastiques et les papiers et journaux-magazines ; les emballages en verre étant collectés en colonnes d'apport volontaire réparties sur les communes.

Pour l'habitat collectif : le programme d'équipement en collecte sélective de l'habitat vertical s'est étalé de mai 1999 à 2010. Il se poursuit aujourd'hui au fur et à mesure de la construction de nouveaux logements.
La collecte se fait selon le même principe que pour l'habitat pavillonnaire : verre en apport volontaire, et restant des matériaux en porte à porte, en conteneurs roulants, fermés et operculés.

[2] Ces chiffres n'intègrent pas les apports directs des communes ou les nettoyages des marchés, dans la mesure où ils sont identifiés
[3] D.I.B. = Déchets Industriels Banals

➲ *Pour permettre la mise en place du tri sélectif et le stockage aisé de tous les conteneurs dans des locaux adaptés, la Communauté Urbaine propose des prescriptions concernant la taille et l'aménagement des locaux des nouvelles résidences (cf. document joint)*

La collecte sélective en porte à porte est réalisée le jeudi à partir de 19h.

Les bennes de collectes en porte à porte déversent le tri sélectif en mélange au centre de transfert de Colomiers avant transport au centre de tri ECONOTRE de Bessières.
En 2009, la Communauté Urbaine a collecté ainsi

- 26 389 tonnes de tri sélectif hors verre ; en sortie du centre de tri de Bessières, environ 90 % de cette collecte est valorisée ;
- 11 966 tonnes de verre,

Les déchetteries

Les sites les plus proches (secteur ouest - DECOSET) :

- Chemin de la Ménude - Z.I. En Jacca - Colomiers
- Chemin Saint James - Cornebarrieu

Un justificatif de domicile (facture EDF, Télécom…) est demandé à l'entrée.

Horaires d'ouverture Colomiers :
- Lundi et mercredi à dimanche : de 8h30 à 18h30 sans interruption.
- Fermeture : les mardis et jours fériés

Horaires d'ouverture Cornebarrieu :
- Lundi, mercredi, mardi et vendredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi et dimanche de 10h à 18h sans interruption.
- Fermeture : les mardis et jours fériés

Produits autorisés : encombrants (électroménager, matelas, …), ferraille, déchets de jardin, terre, gravats, emballages à recycler (verre, bouteilles et flacons plastiques, papiers, cartons), déchets ménagers spéciaux (piles, batteries, huiles de vidange et de friture, peintures, vernis, colles, solvants, acides et bases,…).

Sur l'ensemble des déchetterie du territoire[4], en 2009 :

Ont été valorisées 19 802 tonnes de matériaux, dont :
- 11 526 tonnes de déchets verts
- 8 276 tonnes de valorisables (emballages, batteries, huile de vidange, ferrailles ...)

Ont également été collectés en déchetteries en 2009 :
- 7 015 tonnes de tout-venant (dont 2 043 incinérables)
- 11 640 tonnes de gravats
- 204 tonnes de DMS

Un projet de construction d'une 3ème déchetterie par DECOSET sur le secteur Ouest est en cours, ainsi qu'un agrandissement de celle de Colomiers, afin de décharger les sites existants, lesquels connaissent une fréquentation sans cesse croissante depuis 1999.

Les encombrants

- Gros électroménager, appareils sanitaires, matelas, … sont à déposer à la déchetterie

En cas d'impossibilité, une collecte s'effectue sur rendez-vous en téléphonant en mairies.
Sur la Communauté Urbaine, 8 652 tonnes ont été collectées en 2009, dont environ 288 sur le secteur de l'ex-SIVOM Ouest. Une partie a été valorisée, le restant enfoui ou incinéré.

Les déchets verts

Ils peuvent être déposés en déchetteries (cf. chapitre concerné).

[4] La part des déchetteries de DECOSET prise en compte est fonction des fréquentations des habitants de la CUGT sur le total des entrées

Le traitement des déchets verts apportés par les services communaux sur les installations de traitement est pris en charge par la Communauté Urbaine.
En 2009, 25 040 tonnes de déchets verts ont été traitées pour le compte de la Communauté Urbaine, hors déchetteries, dont 7 490 sur le périmètre de l'ex-SIVOM Ouest.

Tous les déchets verts collectés sur le périmètre de l'ancien SIVOM Ouest sont acheminés à la plate-forme de compostage Végeterre de Léguevin, ou sur la plate-forme de VEOLIA à Toulouse (Sesquières). Le compost est vendu sur place à Léguevin, en vrac (Ouverture du lundi au samedi de 8h à 18h).

Opération compostage individuel – réduction à la source des déchets
La Communauté Urbaine propose aux usagers qui le souhaitent de composter eux-mêmes leurs déchets de jardin et de cuisine, en achetant un composteur individuel, financé pour moitié par la Communauté Urbaine, dans la continuité des programmes lancés par l'ancien SIVOM Ouest.
Avec un potentiel plus de 24 000 foyers individuels équipables sur le périmètre de l'ancien SIVOM Ouest, l'objectif de valorisation avait été chiffré comme pouvant aller jusqu'à 4 500 tonnes, dans la mesure où les usagers pratiquent le compostage de façon optimale. Ce sont 24 % de foyers qui sont équipés à fin 2009, et plus de 260 unités distribuées sur la commune.

La gestion des D.I.B.

La compétence déchets de la Communauté Urbaine concerne les déchets des ménages, cependant, certaines des anciennes structures compétentes en matière de déchets avant le 1er janvier 2009 avaient mis en œuvre des services spécifiques dans le cadre de la législation. Ainsi, une étude menée en 1997 par le SIVOM Ouest (anciennement compétent sur la commune), avait démontré qu'environ 30 % du tonnage collecté était non ménagers (D.I.B.), et que ce service représentait 21 % du budget total Déchets Urbains du Syndicat.
Il avait donc été décidé, afin de se mettre en conformité avec la législation (obligation de facturer le coût réel de ce service aux producteurs non ménagers), et afin d'inciter les producteurs à maîtriser leurs volumes et à valoriser leurs déchets :

- de favoriser le tri et la collecte du carton d'emballage en vue de sa valorisation,
- d'assujettir à la redevance spéciale, dans un premier temps les producteurs de plus de 6 puis 4m^3 par semaine,
- de passer un marché spécifique pour leur collecte en vu notamment d'identifier les quantités à facturer à chaque redevable.

Conclusion du programme de valorisation

L'ensemble de ces programmes développés par la Communauté Urbaine permet aujourd'hui :

- une valorisation matière de 47,5 % de la poubelle moyenne (= recyclage + valorisation organique + mâchefers et gravats valorisés),
- une stabilisation les quantités incinérées par habitants depuis le développement de la collecte sélective, autour de 315 kg/an/habitant (hors déchetteries),
- une valorisation énergétique de 67 % des déchets collectés ➔ soit un total de près de **95 %** de valorisation des déchets collecté